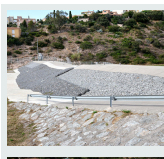




## Barrage du Peyron

Le barrage du Peyron est situé sur le cours d'eau du Peyron à Saint-Raphaël, à 500 m en amont de la confluence avec la Garonne.



### Descriptif technique

- > Date de l'ouvrage : 2008
- > Hauteur : 3,35 m (barrage de classe C)
- > Longueur : 115 m
- > Capacité maximale de la retenue du barrage : 48 000 m<sup>3</sup>
- > Débit : environ 12 m<sup>3</sup> par seconde
- > Retenue en période de crue : jusqu'à 48 000 m<sup>3</sup>
- > Cote de la retenue : 11,35 m NGF soit 4,66 m au dessus du TN.

En dessous de 4,35 m au-dessus du TN le débit de l'ouvrage varie de 0 à 12m<sup>3</sup>/s.

Au dessus de ce seuil le trop plein s'évacue par une surverse de sécurité. Les débits sont alors plus variables et dépendent des hauteurs d'eau dans la retenue, l'écrêtement est alors moins efficace mais toujours présent.

### Interventions et améliorations

- > Amélioration de la protection mécanique du chenal amont du barrage.
  - Coût : 111 078 euros
- > Débroussaillage dans le cadre de la convention d'insertion professionnelle permettant à des personnes en difficulté de se réinsérer sur le marché du travail.
  - Coût : 52 000 euros
- > Entretien du cours d'eau.
  - Coût : environ 150 000 euros

### Suivi et surveillance de l'ouvrage

L'ouvrage et ses alentours sont surveillés informatiquement en temps réel au moyen de l'instrumentation automatique (sondes piézométrique, caméras...).

## Visite périodique

---

- > Toutes les semaines : visite de l'ouvrage et ses alentours pour le relevé des désordres permettant la planification des actions curatives, l'entretien du système de drainage et le relevé des hauteurs dans certains drains.

## Visites réglementaires

---

- > Tous les 5 ans : visite technique approfondie effectuée par un organisme agréé et compte rendu transmis au Préfet.
- > Visite de contrôle des services de l'État.

## Rapports périodiques relatifs à l'exploitation et à la surveillance de l'ouvrage

---

- > Tous les 5 ans, transmission au Préfet :
  - du rapport de surveillance en partie renseigné par les différentes visites périodiques.
  - du rapport d'auscultation établi par un organisme agréé, renseigné par les différents relevés manuels et les données issues du système d'auscultation automatique. Ce document décrit notamment le comportement de l'ouvrage.

---

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien  
(rond-point A.Karr)  
CS 50133  
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00  
Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/ouvrages-hydrauliques/barrage-du-peyron-434.html>